

SYNTHESE DE LA RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2016

ORDRE DU JOUR

Étaient présents : Mrs VOISET Jean Maire, MUSSARD Frédéric, THIBAUT Alain adjoints, Mme JUVIN Virginie, Mr VIAUD Alain, Mme GAILLARD Jennyfer, Mr LEGRAIS Jean-Pierre.

Absents : Mme GOHIER Cindy & Mr GUÉNARD Jérôme (excusés), Mr BOUYER Stéphane.

Secrétaire de séance : Mme GAILLARD Jennyfer.

Date de convocation : 7/04/2016

ORDRE DU JOUR

- Vote des comptes administratifs CCAS, ASSAINISSEMENT & COMMUNE.
 - Vote des Budgets primitifs ASSAINISSEMENT & COMMUNE.
 - Vote des taux d'imposition 2016.
- Adoption du schéma départemental sur les fusions de Communautés de Communes de DERVAL & CHATEAUBRIANT.
 - Avis sur le projet éolien de la Commune de St Michel-&-Chanveaux.
 - Devis ERDF pour déplacement des compteurs au 6, rue d'Anjou.
 - Convention CAUE.
 - Devis pour construction du mur du parking.
 - Questions diverses.

Validation du procès-verbal de la dernière réunion de Conseil Municipal.

Mme Virginie JUVIN remet à Mr le Maire un document valant pouvoir de Mme Cindy GOHIER de voter en son nom.

Vote du compte administratif 2015 ASSAINISSEMENT : En section de fonctionnement, le compte administratif laisse apparaître un excédent de clôture 2015 de 13 403.88 € auquel il y a lieu d'ajouter l'excédent reporté 2014 de 10 048.68 € ; d'où un excédent cumulé de 23 452.56 €.

En section d'investissement, le compte administratif présente un déficit 2015 de 7 996.80 € auquel s'ajoute le déficit de l'exercice 2014, d'où un déficit cumulé de 18 658.44 €.

Vote du budget primitif 2016 ASSAINISSEMENT : En section de fonctionnement, le budget s'équilibre à la somme de 34 002.12 €.

En section d'investissement, le budget se chiffre à 47 166.44 €. Les dépenses concernent le remboursement du capital des emprunts (11 000 €), le déficit reporté de 18 658.44 €, une subvention transférée (7 508 €) et des travaux de vidanges des fosses de Ruigné et la Teillais pour 10 000 €.

Les recettes proviennent de l'excédent de fonctionnement capitalisé pour 18 658.44 € et la dotation aux amortissements 15 104 €.

Vote du compte administratif 2015 COMMUNE : En section de fonctionnement, les dépenses de l'année 2015 se chiffrent à 278 231.28 € et les recettes à 331 910.01 € d'où un excédent net 2015 de 53 678.73 € auquel il y a lieu d'ajouter l'excédent reporté de l'exercice 2014, ce qui se traduit par un excédent consolidé fin 2015 de 85 521.22 €.

La section d'investissement présente un déficit de 46 132.74 € auquel il y a lieu d'intégrer les restes à réaliser pour des dépenses de 75 279 € (cabinet Guihaire : 1460 € - Hervé SA 73 819 €), à cela il y a lieu de déduire des recettes non perçues en 2015 à savoir : fonds de concours de la Com/Com pour 15 664 €, la subvention du Conseil Général pour 13 000 € et la réserve parlementaire pour 18 000 €.

Vote du budget primitif 2016 COMMUNE : En section de fonctionnement, le budget s'équilibre à la somme de 315 331 € et en section d'investissement, il se chiffre à 240 561.48 €.

Les dépenses les plus importantes en investissement concernent les programmes suivants :

Déficit d'investissement reporté.....	46 132.74 €
Capital des emprunts.....	32 899.74 €
Cabinet Guihaire pour aménagement sécuritaire.....	1 460.00 €
Sécurisation de la rue de la Mairie.....	73 819.00 €
Acquisition d'une remorque.....	2 000.00 €
Aménagement d'une aire de jeux.....	8 335.00 €
Travaux rue du Calvaire.....	58 344.00 €
Maîtrise d'œuvre réhabilitation de la salle communale.....	5 000.00 €
Travaux de réhabilitation du logement 6, rue d'Anjou.....	5 600.00 €
Travaux d'éclairage public agglomération et rue Sentier Ardoise.....	3 421.00 €
Acquisition terrain Tessier + frais notariés.....	3 550.00 €

Les recettes proviennent des restes à réaliser et de crédits nouveaux répertoriés ci-dessous :

Subvention du Conseil Général travaux rue du Calvaire.....	12 660.00 €
Fonds de concours Com/Com aménagement sécuritaire.....	15 664.00 €
Subvention Conseil Général aménagement sécuritaire.....	13 000.00 €
Subvention de la Région aménagement sécuritaire.....	10 000.00 €
Réserve parlementaire sénatoriale aménagement sécuritaire.....	18 000.00 €
Réserve parlementaire aire de jeux.....	3 000.00 €
Excédent de fonctionnement capitalisé (couverture du déficit).....	74 747.74 €
Amortissements.....	15 615.00 €
Virement de la section de fonctionnement.....	53 251.74 €
Réserve parlementaire travaux rue du Calvaire.....	13 000.00 €
Fonds de compensation de la TVA.....	11 623.00 €

Vote des taux d'imposition 2016 : Les valeurs locatives ayant augmenté de 2.5 % pour la taxe d'habitation et le foncier bâti et de 1 % pour la taxe foncière sur le non bâti, le Conseil Municipal ne souhaite pas augmenter les taux d'imposition au titre de 2016. Pour rappel voici les taux et produits correspondants :

Taxe d'habitation : 12 %	Produit de	42 000 €
Foncier bâti : 12 %	Produit de	43 452 €
Foncier non bâti : 38.71 %	Produit de	16 490 €

ADOPTION DU SCHEMA DÉPARTEMENTAL SUR LES FUSIONS DE COMMUNAUTÉS DE COMMUNES DE DERVAL & CHATEAUBRIANT :

Mr le Maire rappelle au Conseil Municipal l'arrêté préfectoral en date du 25 mars 2016 se rapportant au projet de périmètre de fusion des communautés de Communes du Castelbriantais et du secteur de Derval. Les conseils municipaux disposent d'un délai de soixante-quinze jours à compter de la notification de l'arrêté pour se

prononcer sur le projet de périmètre de fusion. A défaut de délibération dans ce délai, l'avis est réputé favorable. La fusion ne pourra être prononcée qu'après accord des conseils municipaux « exprimé par la moitié au moins des conseils municipaux des communes intéressées représentant la moitié au moins de la population totale de celles-ci, y compris le conseil municipal de la commune dont la population est la plus nombreuse si cette dernière représente au moins le tiers de la population totale ». L'avis des conseils communautaires est exprimé uniquement à titre consultatif et est sans incidence sur les conditions de majorité précitées.

Mr le Maire invite les élus à se prononcer sur le périmètre du futur EPCI à fiscalité propre.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents adopte le schéma départemental de coopération intercommunale permettant ainsi la fusion des communautés de Communes du Castelbriantais et du Secteur de Derval. Ce nouvel EPCI sera constitué de 26 communes au 1^{er} janvier 2017.

AVIS SUR LE PROJET ÉOLIEN DE LA COMMUNE DE SAINT MICHEL et CHANVEAUX : Mr le Maire rappelle au Conseil Municipal que suite à la demande présentée par Mr le Président de la Ferme éolienne de Chanveaux SAS visant à obtenir l'autorisation de procéder à l'aménagement d'un parc éolien et un poste de livraison au lieu-dit « la Lande de Chanveaux » sur le territoire de la Commune de St Michel-et-Chanveaux.

Actuellement une enquête publique est ouverte et la Commune de JUIGNÉ-des-MOUTIERS étant associée ; elle doit donner son avis sur le projet.

Le projet consiste en l'implantation d'un parc composé de 5 éoliennes à 3,5 kms de la limite nord du département de Maine-et-Loire, plus précisément à 1,8 km au sud du bourg de St Michel-et-Chanveaux et à 500 mètres à l'est du bourg de Chanveaux. Il s'avère que l'habitation la plus proche se situe à 560 mètres d'une des éoliennes.

Mr le Maire invite les élus à se prononcer sur ce projet.

Après avoir entendu l'exposé de Mr le Maire, et compte tenu de ce qui précède, le Conseil Municipal dans son ensemble émet un avis favorable au projet d'aménagement d'un parc éolien et d'un poste de livraison au lieu-dit « la Lande de Chanveaux » sur la Commune de St Michel-et-Chanveaux.

DEVIS ERDF POUR LE DÉPLACEMENT DES COMPTEURS EDF : Un devis a été établi pour le déplacement des compteurs de la boulangerie ; il se chiffre à 2294.62 € TTC. S'agissant d'une dépense incontournable, le Conseil Municipal charge Mr le Maire de signer le devis se rapportant à la modification des compteurs au 6, rue d'Anjou.

Par ailleurs un devis a été demandé près de DISTRILEC pour la fourniture de matériaux pour la mise en place du tableau avec boîtes de dérivation, disjoncteurs etc ; il se chiffre à 1700 € TTC (il s'agit d'un montant maximum de marchandises). Les travaux seront assurés par les services techniques.

CONVENTION CAUE : Suite à la visite de Mme TURPEAU architecte au CAUE, il s'avère qu'une réflexion peut être menée par le CAUE intégrant la réhabilitation de l'actuelle salle avec extension. Un projet pourrait être établi qui, ensuite serait soumis à un architecte pour la réalisation des plans définitifs en vue de la demande de permis de construire ou d'aménager ; néanmoins aucun chiffrage ne sera établi. Cependant il sera tenu compte quand même du coût du projet afin d'éviter de présenter des projets démesurés ou inaccessibles au budget communal. Cette convention est établie en deux exemplaires et une participation volontaire de 2600 € est demandée (dont 50 % à la signature de la convention).

Le Conseil Municipal, considérant que l'intervention du CAUE peut ne pas sembler déterminante dans ce projet, décide de ne pas conclure de convention avec le CAUE. En revanche il y a lieu de réfléchir sur un choix de plusieurs architectes afin de définir par la suite le cabinet à retenir pour le projet de réhabilitation de la salle communale.

Après discussion, le Conseil Municipal souhaiterait que les cabinets MASSON et JAOUEN soient consultés. Par ailleurs, des contacts seront pris avec la commune du Tremblay pour connaître l'architecte intervenu sur la construction de leur salle.

DEVIS POUR LA CONSTRUCTION DU MUR DU PARKING : Vincent LEGRAIS a établi un nouveau devis avec une proposition différente des attentes des élus. En effet, s'il est réalisé un mur sur toute la longueur du terrain, la perspective risque d'être lourde et inesthétique en venant de Châteaubriant ; en revanche il est suggéré sur la longueur du terrain de faire des tronçons de murs de 13.80 m (parpaings habillés de pierre taillée sur 0.80 de hauteur) ensuite 13.80 m de lisse et à nouveau 13.80 m de mur de pierre taillée, à nouveau 13.80 m de lisse ce qui agrémenterait l'entrée de l'agglomération. Là où les lisses sont positionnées, des bancs pourraient être fixés. Le devis se chiffre à 9 217.80 €. Aucune TVA n'est appliquée sur ce devis, la dépense serait inscrite en fonctionnement. Il y a lieu de définir le choix de travaux quant à ce mur car actuellement le chantier de l'entreprise HERVE est bloqué puisqu'aucune décision n'a été prise pour la reconstruction du mur ce qui retarde d'autant les semis de pelouse sur le sentier piétonnier.

Après discussion, par 6 voix pour et une contre, le projet de mur proposé par Mr Vincent LEGRAIS est adopté tel que présenté.

Par ailleurs il y a lieu de définir les végétaux à installer dans les bordures à l'entrée de l'agglomération. Un devis a été établi ; il est proposé 6 essences à planter dans les massifs avec fleurissement à différentes saisons de l'année. Le coût du devis se chiffre à 356 € TTC.

QUESTIONS DIVERSES :

Nolan DUPIN travaille 2 semaines par mois pour le compte de la commune, aux services techniques sans aucune contrepartie financière à raison de 35 h/Semaine. Il est suggéré qu'il lui soit alloué un bon d'achat près du magasin INTERSPORT , reste à définir le montant. Après discussion, le Conseil Municipal alloue la somme de 100 € à Nolan DUPIN au titre de gratification pour les services rendus à la commune dans le cadre d'une convention établie avec la Maison Familiale Rurale de Châteaubriant. Un bon d'achat de 100 € lui sera délivré à faire valoir près du magasin INTERSPORT à CHATEAUBRIANT.

AMENAGEMENT DE L'AIRE DE JEUX : La Mairie a contacté une quinzaine de mairies environnantes afin de connaître le bureau d'études en charge de la vérification d'installations de jeux à disposition du jeune public. Très peu de réponses sont parvenues ; des contacts ont été pris avec entre autre la mairie de SOUDAN qui a fait réaliser son aire de jeux par une entreprise agréée en charge de faire aussi le contrôle néanmoins le budget n'est pas le même qu'à JUIGNE : coût de l'opération 40 000 €.

Partout ailleurs, les communes installent elles-mêmes les jeux en s'en tenant aux directives fournies avec les notices explicatives remises par les fournisseurs. Par la suite, chaque commune veille à la vérification périodique de ces installations par les services techniques.

CANDELABRE RUE DE LA MAIRIE : Le délai de commande est de deux mois ; il sera installé début mai par la maintenance en charge de l'éclairage.

COURRIER AU COLLECTIF DES MECONTENTES DU LOTISSEMENT DE LA GREE : Un courrier a été adressé à ces personnes stipulant que des négociations pourraient être envisagées pour trouver une solution au stationnement des véhicules dans la rue.

MOBILIER DE LA SALLE COMMUNALE : Il est rappelé qu'il est formellement interdit d'utiliser le mobilier de la salle des fêtes (tables et chaises) s'en avoir fait une demande préalable à la mairie ou près des services techniques.

L'ordre du jour étant achevé, la séance est levée à 22 H 30 mn.

Ont signé les membres présents,